



Elections professionnelles des Directeurs de soins. 17 juin 2010.

Les rôles et missions des élus à la commission administrative paritaire nationale (CAPN) : un enjeu crucial pour les Directeurs de soins.

Les premières élections professionnelles nationales pour les directeurs des soins sont en cours. Nous vous en rappelons le délai maximum : les enveloppes contenant vos bulletins de vote (de préférence celui du CH-FO !) doivent parvenir au CNG au plus tard le jeudi 17 juin à 18 heures. D'où l'intérêt de poster votre enveloppe au plus tôt.

La CAPN : l'instance de choix de la gestion nationale

- Cette instance paritaire aura la charge de gérer le corps des directeurs de soins dans son ensemble.

Concrètement, cela signifie que tous les actes ou événements de la carrière sont concernés. Conditions de stagiarisation, titularisation, avancement d'échelon et de grades, mutations, détachement, nominations etc., seront au programme.

Plus encore, le déroulement de carrière fera l'objet d'une attention soutenue. Cela est vrai pour les évaluations annuelles : notation, puis entretien d'évaluation avec en prime ... des primes !

- Vos élus CH-FO auront la responsabilité de veiller aux conditions d'avancement de sorte à garantir une égalité sur l'ensemble du territoire.

Le premier travail sera aussi de « *recomposer les carrières* » car les disparités constatées sont légion. Voire incroyables. Tant de collègues ralentis ou bloqués dans leur carrière par négligence ou incompétence verront leur carrière remise en ordre.

Vous êtes nombreux à avoir été bloqués pour l'accès à la première classe : la gestion nationale obligera à plus de transparence et d'égalité de traitement des carrières.

- **La CAPN, c'est aussi un organe qui se transforme en comité consultatif et participe aux grandes décisions et étapes de la vie du corps professionnel** : entrée, concours et nombre de places, formation, études, liens EHESP, affectation et promotion.
- **La CAPN est aussi le lieu où seront examinées les situations difficiles**, dont on sait qu'elles peuvent être douloureuses, compliquées voire dramatiques. Vos élus CH-FO seront à vos côtés en cas de difficulté.

Les élus CH-FO seront alors garants, investis et responsabilisés dans cette double mission de considérer le directeur des soins dans une approche individuelle et singulière mais aussi de considérer le corps dans son ensemble collectif et homogène.

En votant, vous contribuez au choix de vos représentants. Par votre soutien et en fonction du nombre d'élus, les organisations syndicales pourront peser pour faire avancer les choses. Nous, les directeurs des soins, auront besoin d'actions collectives et convergentes pour véritablement aboutir à des progrès. Le CH-FO agira avec cette volonté du « sens commun ».

Mais pour l'heure, les élections obligent à marquer les nuances et différences

Pour le CH-FO, les positions sont claires : tous nos candidats, s'ils sont élus, sont prêts à s'engager en responsabilité pour mener à bien le mandat de confiance que vous leur aurez donné. Pour nous, c'est un « **engagement serein véritable** » au profit du corps des directeurs des soins.

Dès le 23 juin, nous agirons et saisirons les autorités pour :

- 1) **Demander l'ouverture de négociations salariales** : pas de tergiversation, dès la rentrée 2010. Nos propositions de rénovation des grilles indiciaires, des primes et accessoires au traitement et de déroulement de carrière vous seront communiquées à l'automne.
- 2) **Préserver l'entrée dans le corps (nombres de places aux concours) d'où notre attachement au respect des filières pour le recrutement.**
- 3) **Obtenir l'obligation de pourvoi des postes : le CH-FO est clair : 1 poste = 1 Directeur des soins.** Ce n'est pas là une posture rétrograde, mais au contraire légitime : les

évolutions ou restructurations sont possibles, mais ne doivent pas conduire aux excès que nous connaissons.

4) **Ouvrir ou ré-ouvrir la rénovation du décret statutaire : c'est une priorité !** Car les discussions et évolutions récentes sont insuffisantes voire méprisantes pour les directeurs des soins. Proprement inadmissible !

Là encore, le CH-FO a été ferme, en ne votant pas favorablement le texte proposé par le ministère lors du Conseil Supérieur de la Fonction Publique du 1^{er} avril dernier. Position courageuse car originale, mais surtout cohérente !

Le CH-FO n'a pas attendu la campagne électorale pour dénoncer une discussion bâclée et bafouée, pour découvrir que le lien hiérarchique devait être maintenu et affirmé. Très tôt, il a considéré que les missions et attributions de nos collègues directeurs d'instituts de formation n'étaient pas intégrées dans ce projet de décret à leur réelle valeur.

Aux arguments de circonstance, nous répondons par un positionnement sans complaisance, fait de propositions constructives et au plus proche des aspirations des professionnels, sans pour autant négliger les contraintes des évolutions.

Oui, le corps des directeurs des soins est à positionner clairement et sans ambiguïté comme corps de direction.

Oui, la culture soignante est une identité forte et pas une contradiction au management de haut niveau.

Oui, l'hôpital public doit être revitalisé et protégé : donc défendu ! Le CH-FO tient cela à cœur fort des valeurs qui animent ses dirigeants et représentants.

5) **L'entretien professionnel annuel demande une véritable discussion pour en déterminer les modalités précises.** Le régime indemnitaire des primes (avec part fixe et variable) devra garantir et reconnaître [en dignité] la place et l'importance des directeurs de soins dans l'organisation hospitalière et dans les espaces de formations paramédicales.

Pour conclure, c'est conscients que les évolutions récentes viennent bousculer les repères et recomposer les rôles du management hospitalier et des formations ou qu'elles alimentent potentiellement les inquiétudes, que nos candidats se sont engagés à vous servir. L'enjeu est important pour tous les directeurs des soins, qu'ils agissent dans les établissements de santé, dans les instituts de formation ou encore en qualité de conseillère technique ou pédagogique.

Pour autant, le CH- FO sera présent pour construire, participer, dialoguer, défendre vos intérêts légitimes dans leur singularité, sans mésestimer l'attention à porter aux évolutions du collectif.

Les candidats du CH -FO sont prêts ! Faites leur l'honneur de votre confiance, ils auront à cœur de vous en être redevables.

Votez et faites voter pour la liste du CH-FO !

Pour la liste, et au nom des 14 candidats,

Marylène Guingouain & Pascal Martin

Directeur des soins, coordonateur Directeur des soins, directeur d'institut de formation



Découvrez et faites découvrir nos propositions sur www.chfo.org